

N. 1
Jos Napoléon Soucy
Mari Ange Bôté.

Le dix sept Juin mil neuf cent vingt deux,
ou la dispense de deux bans de mariage
accorde par le Révérénd Messire J. H. P. J. J. J.
Vicair. Forain, en date du douzié^m mois
ou aussi la publication du troisié^m ban,
fait au prôn de notre mes paroissial
entre Joseph Napoléon Soucy, cultivateur fils
majeur de Joseph Soucy, et de Mathilde St
Jean, de la paroisse de saint Jean de Sui
d'une part, et Mari Ange Bôté, fille mineur
de David Bôté, et d'Odélie Pivault de cette
paroisse d'autre part, et semblable publication
ayant été faite - à St-Jean de Sui - Coum
li appert par le certificat du Révérénd
Messire J. P. Lapron curé de lieu en date
du quinze mai, nous prêtres soussigné curé de
sainte Françoise, de consentement des parents
de l'époux avons reçu et reçu leur mutuel

consentement et avons béni leur mariage
en présence de David Bôté père et témoin
de l'époux de Joseph Soucy, père et témoin
de l'épouse, les époux ont signé aux lieux. Lesdits prêtre
de Mari Ange Bôté Paulnay Dault
et de la Prapelle Adollard Lissac
Wille DONT